

L'hon. M. Robichaud: Je ne sais s'il y aura un représentant de l'industrie, monsieur l'Orateur. Toutefois, le ministère des Pêcheries a invité M. Yves Jean, fonctionnaire québécois et directeur des pêcheries dans le Québec, à assister à cette réunion.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—L'APPROBATION DE L'EMBARGO PAR LE PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, après réflexion, il peut maintenant répondre à ma question d'hier. A-t-il l'intention de demander au Parlement d'approuver la ligne de conduite adoptée par le gouvernement à l'égard de la Rhodésie, en ce qui concerne l'imposition de sanctions?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nos crédits seront bientôt présentés à la Chambre; mon honorable ami consentirait-il à ce que la question en reste là jusqu'à ce moment-là? S'il y tient, je pourrais lui donner une réponse tout de suite.

L'hon. M. Churchill: J'aimerais l'avoir tout de suite.

L'hon. M. Martin: Nous avons agi aux termes du Tarif des douanes, et de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. En vertu de cette dernière loi, comme la résolution du Conseil de sécurité n'était pas obligatoire, il était possible de prendre des mesures aux termes des divers articles pertinents à condition qu'il y ait accord entre le Canada et une autre puissance. Cet accord impose une obligation au Canada, en vertu de laquelle nous étions autorisés, d'après les légistes de la Couronne, à intervenir aux termes de la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

L'hon. M. Churchill: Une question complémentaire. Quel est l'accord avec l'autre puissance? Quelle est la puissance dont le ministre veut parler? En quoi consiste l'accord? Peut-il le déposer?

L'hon. M. Martin: Je parlais du Royaume-Uni. Je le ferai volontiers.

[Français]

A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DES PAYS COMMUNISTES À LA HAVANE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, je désire poser une

[L'hon. M. MacLean.]

question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Même si le Canada n'est pas membre de l'OEA, s'est-il associé à cet organisme pour dénoncer les résolutions de la récente conférence des pays communistes à La Havane?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question est tellement importante qu'à mon avis, je devrais lui donner la considération qu'elle mérite.

[Traduction]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PARTICIPATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION AUX FUTURES CONFÉRENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Je voudrais poser une question au premier ministre. Les partis de l'opposition représentent, en fait, à la Chambre, plus de Canadiens que le parti qui forme le gouvernement; celui-ci serait-il donc prêt à envisager sérieusement la proposition du chef du parti libéral de l'Ontario, et à permettre aux partis d'opposition d'être représentés aux futures conférences fédérales-provinciales?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne auprès du chef du parti libéral de l'Ontario pour m'assurer que sa déclaration est répétée avec exactitude.

M. Scott (Danforth): Je parle sérieusement, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre vérifie la déclaration et qu'il en constate l'exactitude, envisagera-t-il sérieusement la proposition du chef du parti libéral de l'Ontario?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je la considère comme étant très sérieuse, sans quoi je ne me donnerais pas la peine d'en vérifier l'authenticité.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée aux questions est terminée.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, la rémunération des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internatio-